

3 avril 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 avril 2000 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2000-04-106 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 2000-04-107 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 MARS 2000
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2000-04-108 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2000
- 2000-04-109 3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MARS 2000
- N. M. 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2000

3 avril 2000

N. M. 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 1999

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2000-04-110 4.1 MEMBRE CORPORATIF DU ROYAL BROMONT

2000-04-112 4.2 TRANSPORT À OTTAWA, LE 25 FÉVRIER 2000

2000-04-113 4.3 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIEDMONT-YAMASKA : SOUPER-BÉNÉFICE 2000

2000-04-114 4.4 15^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL D'UNICEF

N. M. 4.5 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PIERRE BRASSARD, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 2

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES

2000-04-114 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-54-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. », LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

3 avril 2000

- 2000-04-115 5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-54-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508.
- 2000-04-116 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508. »
- 2000-04-117 5.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508. »

3 avril 2000

- AM 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE.
- 2000-04-118 5.8 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE », LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2000-04-119 5.9 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2000-04-120 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-2000 INTITULÉ «RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2000-04-121 7.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE LOCAUX ET DE SERVICES DE SOUTIEN POUR UN GUICHET LIBRE-SERVICE INFOCENTRE
- 2000-04-122 7.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
- 2000-04-123 7.3 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIER 2000, 2001 ET 2002
- 2000-04-124 7.4 SUBVENTION ACCORDÉE À « MAISONS FLEURIS »
- 2000-04-125 7.5 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DES FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DU VERBE DIVIN

3 avril 2000

2000-04-126	7.6	DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DU 20 ^E ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR
2000-04-127	7.7	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 880 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, BOULEVARD DE L'AÉROPORT
2000-04-128	7.8	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ SUR LE LOT 154 DU CADASTRE DE BROMONT, 702, RUE SHEFFORD
2000-04-129	7.9	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ SUR LE LOT 103-5 DU CADASTRE DE BROME, INTERSECTION DES RUES DE BONAVENTURE ET DE CHÂTEAUGUAY
2000-04-130	7.10	HOMOLOGATION DU CÔTÉ NORD DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT, EN FRONT DE L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO CIVIQUE 26 DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT
2000-04-131	7.11	PROJET DE COOPÉRATIVE D'HABITATION
N. M.	7.12	ACTE D'ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE SUPERFICIE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU PLUVIALE
2000-04-132	7.13	MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE D'ANNULATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'HÔPITAL DOUGLAS
2000-04-133	7.14	DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR LA MAISON ARC-ENCIEL, RESSOURCE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE
2000-04-134	7.15	SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA VOITURE ANCIENNE : DEMANDE D'AIDE EN SERVICES
2000-04-135	7.16	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET DE POSE D'UN MÉLANGE BITUMINEUX À LA TONNE MÉTRIQUE POUR L'ANNÉE 2000
2000-04-136	7.17	MANDAT DONNÉ À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE RELATIVEMENT À LA RUE DE GATINEAU
2000-04-137	7.18	ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR RICHARD BOISCLAIR
2000-04-138	7.19	MANDAT DONNÉ À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS RELATIVEMENT AUX ENSEIGNES DIRECTIONNELLES
	7.20	QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
2000-04-139		A) LE PROPRIÉTAIRE DU BAR LE MALARD

3 avril 2000

2000-04-140		B) LE LOCATAIRE DU BAR LE MALARD
2000-04-141	7.21	QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ANDRÉ LABBÉ ET MADAME PASCALE MARTIN
N. M.	7.22	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE
2000-04-142	7.23	TAXI BROMONT : DEMANDE DE PERMIS
2000-04-143	7.24	NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ANNÉE 2000
2000-04-144	7.25	RÉCLAMATION FAITE PAR MADAME DIANE McMASTER
N. M.	7.27	ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE
2000-04-145	7.28	CONSTRUCTION D'UNE PISTE D'INITIATION ET D'ENTRAÎNEMENT DE VÉLO
2000-04-146	7.29	RÉALISATION D'UN CD PROMOTIONNEL
2000-04-147	7.30	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES ASSURANCES IARD
		8. AFFAIRES DU PERSONNEL
N. M.	8.1	DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME CLÉMENCE GAMACHE
2000-04-148	8.2	MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DE CHEF COMPTABLE
2000-04-159	8.3	EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE OUELLET EN REMPLACEMENT DE MADAME BRIGITTE MESSIER
	8.4	NON UTILISÉ
2000-04-150	8.5	EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE
2000-04-151	8.6	PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ
2000-04-152	8.7	DÉTERMINATION DES SALAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ
2000-04-153	8.8	ENTENTE AVEC GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.
2000-04-154	8.9	MODIFICATION À L'ENTENTE DES CADRES ET DES NON SYNDIQUÉS
2000-04-155	8.10	PROCÉDURE D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE CHEF COMPTABLE

3 avril 2000

- 2000-04-156 8.11 PROCÉDURE D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- 2000-04-157 8.12 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE POUR FAIRE L'EXTRACTION DES BOUES AUX ÉTANGS D'OXYDATION
- 2000-04-158 8.13 ENTENTE RELATIVE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
- 2000-04-159 8.14 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- N. M. 8.15 EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN GRAVEL À TITRE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DE LA PISTE CYCLABLE
- 2000-04-160 8.16 HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME ISABELLE CHABOT

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUES LES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 2000
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 MARS
- N. M. 9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR CARREFOUR 78 BROMONT INC POUR LA RÔTISSERIE ST-HUBERT
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA REQUÊTE EN CONTESTATION FAITE M^E LOUIS-VICTOR ROY DE LA FIRME ROY, LAPORTE & SYLVESTRE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE À L'EXCLUSION, DE LA ZONE AGRICOLE, DES LOTS 957 À 959, DU LOT P-960 AINSI QUE DES LOTS 961 À 970 DU CADASTRE DE BROMONT
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE FORCIER RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE SUR LES LOTS 78,71 B ET 71 A APPARTENANT À LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 9.6 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR MADAME RÉJANE MORNEAU POUR LE TRANSIT RESTO-BAR
- N. M. 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS LUCIEN LORTIE, PRÉSIDENT DU COMITÉ ORGANISATEUR ET JACQUES YELLE, PRÉSIDENT D'HONNEUR, CONCERNANT LE 13^E TOURNOI DE GOLF DE LA CLASIQUE BMP

3 avril 2000

N.M. 9.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE MARTINEAU ET DE MONSIEUR MIKAËL ZAYAT DE « L'ASSOCIATION DES AMIS D'AVIGNON »

N. M. 9.9 DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR LOMER PERREAULT AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

N. M. 9.10 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 2000-83 DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU RELATIVE À L'ÉVALUATION MUNICIPALE ET ÉQUIPEMENTS ANTIPOLLUTION

10. VARIA

N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARIO BEAUVAIS, DIRECTEUR DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE BROMONT

N. M. 10.2 DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAINS RUE D'IBERVILLE

2000-04-161 10.3 DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE TEMPORAIRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2000-04-162 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, o. m. a.

2000-04-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 avril 2000

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Les sujets suivants ont été ajoutés au « Varia de l'ordre du jour »
 - 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARIO BEAUVAIS, DIRECTEUR DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE BROMONT
 - 10.2 DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAINS RUE D'IBERVILLE
 - 10.3 DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE TEMPORAIRE

- Les sujets numéros 7.12, 7.22 et 8.15 sont reportés à une séance subséquente

- Le sujet numéro 8.9 aurait dû se lire de la façon suivante :
 - 8.9 MODIFICATION DE LA POLITIQUE ET CONDITIONS DE TRAVAIL RÉGISSANT LES CADRES ET LES NON SYNDIQUÉS.

ADOPTÉ

2000-04-107

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2000.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-108

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MARS 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2000 au montant de **SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (651 923,24 \$)** à payer par le fonds d'administration le tout conformément à la liste jointe et approuvée.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

2000-04-109

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MARS 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 8 mars 2000.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
MARS 2000**

3 avril 2000

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2000 déposée par Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2000 se chiffre à **UN MILLION SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (1 072 550\$)**.

N. M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 1999

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 1999.

2000-04-110

MEMBRE CORPORATIF DU ROYAL BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne souhaite pas adhérer à titre de membre corporatif du Royal Bromont.

ADOPTÉ

2000-04-111

TRANSPORT À OTTAWA, LE 25 FÉVRIER 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00\$)** à la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, somme représentant la participation de la Ville de Bromont au paiement du transport à Ottawa le 26 février 2000.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-112

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIEDMONT-YAMASKA :
SOUPER-BÉNÉFICE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)** à la fondation du Centre hospitalier Piedmont-Yamaska, somme représentant l'inscription de deux personnes au souper-bénéfice de la fondation qui se tiendra le 15 avril au Château Bromont.

ADOPTÉ

2000-04-113

15^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL D'UNICEF

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00\$)** à Unicef Montérégie, somme représentant le paiement pour la publication d'une publicité d'un quart de page dans le livret du golfeur.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PIERRE BRASSARD, CONSEILLER
DU DISTRICT NUMÉRO 2**

Monsieur le conseiller Pierre Brassard a déposé son formulaire de déclaration d'intérêt pécuniaire pour l'année 2000.

3 avril 2000

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES NUMÉRO 700-91, TEL
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES
RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES
CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-
149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-
403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508),
LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE
AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES
DÉTACHÉES**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à ajouter, dans les grilles relatives à certaines zones bordant l'autoroute des Cantons de l'Est (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), la référence à un article du règlement d'affichage ajoutant des restrictions au chapitre des enseignes détachées.

2000-04-114

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 700-54-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALES NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE
FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À
CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE
L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150,
A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454,
R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA
RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE
AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES
DÉTACHÉES. », LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 700-54-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-115

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-54-2000
INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES
NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS
LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT
L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109,
A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400,
R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504,
A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU
RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU
CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro2000-04-114 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-54-2000 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. »

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES
ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE,
PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN
RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE**

3 avril 2000

**CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE
DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149,
A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403,
R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504,
A05-506 ET A05-508.**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement d'affichage numéro 643-90, tel qu'amendé, de façon à : préciser que les enseignes émanant d'une autorité publique municipale, provinciale ou fédérale ou d'un organisme qui en relève ne sont pas soumises aux dispositions du règlement d'affichage; b) : obliger l'enlèvement de certaines enseignes détachées visibles de l'autoroute dans les zones I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 et A05-508.

2000-04-116

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :
PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ
PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN
ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER
L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES
VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106,
R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166,
C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502,
A05-504, A05-506 ET A05-508. »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 643-5-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-117

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D’AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU’AMENDÉ, DE FAÇON À :
PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D’UNE AUTORITÉ
PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D’UN
ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D’AFFICHAGE; B) : OBLIGER
L’ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES
VISIBLES DE L’AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106,
R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166,
C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502,
A05-504, A05-506 ET A05-508. »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-04-116 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’adopter, tel que rédigé, le projet de règlement numéro 643-5-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU’AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D’UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D’UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D’AFFICHAGE; B) : OBLIGER L’ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L’AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508. »

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTEGRATION
ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU’AMENDE, DE
FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES**

3 avril 2000

**HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES
HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES
NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE.**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à autoriser dorénavant dans la zone H04-455 les habitations unifamiliales isolées au lieu des habitations multifamiliales isolées et à modifier les normes d'implantation en conséquence.

2000-04-118

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ
« RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES
NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER
DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS
UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS
MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES
D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE », LORS DE LEUR
ADOPTION RESPECTIVE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-55-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2000-04-119

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-
55-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE
FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES
HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES
HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES
NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »**

3 avril 2000

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-04-118 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-55-2000 intitulé « REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »

ADOPTÉ

2000-04-120

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-2000 INTITULÉ «RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS »

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 838-2000 intitulé «RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS »

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-121

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE LOCAUX ET DE SERVICES DE SOUTIEN POUR UN GUICHET LIBRE-SERVICE INFOCENTRE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministre du Développement des ressources humaines et la Ville de Bromont relativement au maintien de l'installation d'un guichet libre service infocentre à la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2000-04-122

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 29 mars 2000, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
La Boutique Sylvain Dufresne	25 133,08\$
Informatique Cyber Com	22 960,14\$

ATTENDU l'article 1 de la section A-2 des conditions particulières spécifiait que « Les soumissions devront répondre intégralement à toutes les exigences de base. L'abstention de répondre entièrement à l'une ou l'autre de ces exigences de base sera interprétée comme étant l'incapacité du soumissionnaire à satisfaire les besoins de la Ville de Bromont » ;

ATTENDU QU'il était exigé que la carte mère soit de marque Intel afin de stabiliser le réseau de la Ville ;

3 avril 2000

ATTENDU QU'il y a plusieurs spécifications importantes qui ont été modifiées, entre autres la marque de la carte mère, dans la soumission de Informatique Cyber Com inc ;

ATTENDU QUE le montant budgété pour l'achat des équipements informatiques est de 27 670\$, taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rejeter la soumission de Informatique Cyber com inc à cause de sa non-conformité ;

D'accorder le contrat d'achat d'équipement informatique à La Boutique Sylvain Dufresne, pour la somme de **VINGT-CINQ MILLE CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET HUIT CENTS (25 133, 08\$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2000-04-123

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES
FINANCIERS 2000, 2001 ET 2002**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit nommer, avant le 15 avril, un vérificateur pour l'exercice débutant durant cette période ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels de la proposition des vérificateurs Allaire, Roberge, Legendre pour les exercices 2000, 2001 et 2002 sont les mêmes que pour les trois exercices précédents ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Legendre C.A., responsable de notre dossier de vérification a développé une très bonne expertise dans le domaine de la comptabilité municipale notamment en représentant l'ordre des C.A. lors de la révision de la comptabilité municipale et en agissant à titre de formateur auprès des fonctionnaires municipaux lors de cette révision.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer la firme Allaire, Roberge, Legendre à titre de vérificateur pour les exercices 2000, 2001 et 2002.

D'accorder le contrat de vérification à la firme Allaire, Roberge, Legendre pour les exercices 2000, 2001 et 2002 pour les montants suivants

3 avril 2000

Ville de Bromont	13 000 \$
Gestion des Loisirs Bromont	1 200 \$
Régime de retraite	1 000 \$
	(taxes en sus)

ADOPTÉ

2000-04-124

SUBVENTION ACCORDÉE À « MAISONS FLEURIS »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une somme de **MILLE DOLLARS (1 000\$)** soit réservée pour le paiement des factures concernant l'organisation du concours « Maisons fleuries ».

ADOPTÉ

2000-04-125

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DES FÊTES
DU 50^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DU VERBE DIVIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande de commandite de l'école secondaire du Verbe divin dans le cadre des fêtes de son 50^e anniversaire.

ADOPTÉ

2000-04-126

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DU 20^E
ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR**

3 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** au Club d'âge d'or de Bromont, somme représentant une commandite de la Ville de Bromont dans le cahier souvenir à l'occasion du 20^e anniversaire du Club.

ADOPTÉ

2000-04-127

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT
SITUÉ SUR LE LOT 880 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM,
BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

ATTENDU la résolution numéro 00-10 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public publié dans Le Guide, édition du 18 mars 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la dérogation mineure afin de rendre conforme le bâtiment principal, situé sur le lot 880 du cadastre du canton de Farnham (boulevard de l'Aéroport), qui empiète de 3,24 mètres dans la marge avant, suite à l'expropriation, par le ministère des Transports, de la bande de terrains réservée à la construction de la deuxième voie du boulevard de l'Aéroport.

ADOPTÉ

2000-04-128

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT
PRINCIPAL SITUÉ SUR LE LOT 154 DU CADASTRE DE BROMONT,
702, RUE SHEFFORD**

ATTENDU la résolution numéro 00-007 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public publié dans Le Guide, édition du 18 mars 2000 ;

3 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure afin de rendre conforme le bâtiment principal situé sur le lot 154 du cadastre de Bromont (702, rue Shefford), qui empiète dans la marge latérale de 1,38 mètre et dont l'escalier menant au sous-sol empiète dans la marge avant de 2 mètres à 1,12 mètre.

ADOPTÉ

2000-04-129

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE au BÂTIMENT
PRINCIPAL SITUÉ SUR LE LOT 103-5 DU CADASTRE DE BROME,
INTERSECTION DES RUES DE BONAVENTURE ET DE
CHÂTEAUGUAY**

ATTENDU la résolution numéro 00-006, adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public publié dans Le Guide, édition du 18 mars 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment principal située sur le lot 103-5 du cadastre du canton de Brome (intersection de la rue de Châteauguay et de la rue Champlain) dont le coin sud-ouest empiète dans la marge avant de 0,31 mètre.

ADOPTÉ

2000-04-130

**HOMOLOGATION DU CÔTÉ NORD DU BOULEVARD DE
L'AÉROPORT, EN FRONT DE L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO
CIVIQUE 26 DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Steve Collins, notaire, datée du 28 janvier 2000 ;

3 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Steve Collins, notaire, pour rédiger un acte de radiation de l'homologation pour l'ouverture d'une rue de 66 pieds de largeur en front de l'immeuble situé au 26, boulevard de l'Aéroport (lot 673-15 du cadastre de Farnham) et ce, aux frais de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2000-04-131

PROJET DE COOPÉRATIVE D'HABITATION

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance de la documentation concernant le projet de coopérative d'habitation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a rencontré les responsables du projet ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est déjà engagée à maintenir et à défrayer 10% du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas prévu dans son budget les coûts relatifs à l'implantation d'une coopérative d'habitation sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont n'appuie pas le projet d'implantation d'une coopérative d'habitation sur son territoire.

ADOPTÉ

N. M.

**ACTE D'ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE
SUPERFICIE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU
PLUVIALE**

Le sujet numéro 7.12 est reporté à une séance subséquente.

3 avril 2000

2000-04-132

**MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE
D'ANNULATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE
BROMONT ET L'HÔPITAL DOUGLAS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Christiane Dusseault, notaire, afin de rédiger un acte notarié pour de radier le bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et l'Hôpital Douglas suite au règlement hors cour intervenu entre les parties ;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte.

ADOPTÉ

2000-04-133

**DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR LA MAISON ARC-EN-
CIEL, RESSOURCE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION
SOCIALE EN SANTÉ MENTALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** à la maison d'hébergement R. S. S. M., l'Arc-en-ciel, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à la campagne de financement de l'organisme.

ADOPTÉ

2000-04-134

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA VOITURE ANCIENNE : DEMANDE
D'AIDE EN SERVICES**

3 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder au Festival de voitures anciennes, une aide en services municipaux,
lors de la tenue dudit festival, année 2000.

ADOPTÉ

2000-04-135

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET DE POSE D'UN
MÉLANGE BITUMINEUX À LA TONNE MÉTRIQUE POUR L'ANNÉE
2000**

ATTENDU QU'à la fermeture de soumissions le 3 avril 2000 à 14 heures, les
soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	FOURNITURE ET POSE D'UN MÉLANGE BITUMINEUX EB-10C	PRÉPARATION DES SURFACES À PAVER
	PRIX LA TONNE MÉTRIQUE*	PRIX AU MÈTRE CARRÉ*
Bromont terrasse inc.	235,00 \$	10,00 \$
Asphalte des Cantons inc.	240,00 \$	12,00 \$
Construction DJL inc.	285,00 \$	10,10 \$
Sintra inc.	298,00 \$	11,80 \$

* taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture et de pose d'un mélange bitumineux à la tonne
métrique, pour l'année 2000, au plus bas soumissionnaire conforme soit Bromont
terrasse inc. selon les prix soumis.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-136

**MANDAT DONNÉ À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE RELATIVEMENT
À LA RUE DE GATINEAU**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre afin de créer de nouveaux numéros de lots avec les parties ombragées de terrains, appartenant à la Ville de Bromont, montrées sur le plan « Avant-projet de subdivision secteur Huntington et Standstead » réalisé par Ski immobilier Bromont..

D'autoriser le mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le plan de subdivision.

ADOPTÉ

2000-04-137

**ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MONSIEUR RICHARD BOISCLAIR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'échange du lot 684-18 du cadastre du canton de Farnham, propriété de Monsieur Richard Boisclair, pour les lots 684-15 et 684-16 du cadastre du canton de Farnham, propriété de la Ville de Bromont.

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire afin de rédiger l'acte d'échange.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-138

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS
RELATIVEMENT AUX ENSEIGNES DIRECTIONNELLES**

ATTENDU QUE la firme Daniel Arbour et Associés a déposé une offre de service pour l'affichage directionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Daniel Arbour et associés pour développer un plan d'orientation et de localisation des enseignes directionnelles et ce, pour une somme ne dépassant pas **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**.

ADOPTÉ

2000-04-139

**QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
PROPRIÉTAIRE DU BAR LE MALARD**

ATTENDU la réclamation de Monsieur Jacques Poulin, propriétaire du 849, rue Shefford, Bromont ;

ATTENDU QUE la franchise d'assurance est supérieure au montant de la réclamation ;

ATTENDU QU'un règlement est intervenu avec le réclamant ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une entente de règlement intervienne, au montant de **NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (950 \$)**, à titre de dédommagement et ce, conditionnellement à la signature du réclamant d'un reçu-quittance.

ADOPTÉ

2000-04-140

**QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE LOCATAIRE
DU BAR LE MALARD**

3 avril 2000

ATTENDU la réclamation de Monsieur Giovanni Costanzo et de Madame Martine Croisetière, locataire du 849, rue Shefford, Bromont ;

ATTENDU QUE la franchise d'assurance est supérieure au montant de la réclamation ;

ATTENDU QU'un règlement est intervenu avec le réclamant ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une entente de règlement intervienne, au montant de **SIX CENTS (600 \$)**, à titre de dédommagement et ce, conditionnellement à la signature du réclamant d'un reçu-quittance.

ADOPTÉ

2000-04-141

**QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR
ANDRÉ LABBÉ ET MADAME PASCALE MARTIN**

ATTENDU la réclamation de Monsieur André Labbé et de Madame Pascale Martin, propriétaires du 151, rue Laura, Bromont ;

ATTENDU QUE la franchise d'assurance est supérieure au montant de la réclamation ;

ATTENDU QU'un règlement est intervenu avec le réclamant ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une entente de règlement intervienne, au montant de **DEUX MILLE CINQ CENTS (2 500 \$)**, à titre de dédommagement et ce, conditionnellement à la signature du réclamant d'un reçu-quittance.

ADOPTÉ

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE
CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE**

Le sujet numéro 7.22 est reporté à une séance subséquente.

3 avril 2000

2000-04-142

TAXI BROMONT : DEMANDE DE PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont appuie la demande de permis numéro 6-M-217595-110-S de Taxi Bromont inc. auprès de la Commission des transports du Québec.,

ADOPTÉ

2000-04-143

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME, ANNÉE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller Onil Couture siège au sein du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Madame Anne Joncas.

ADOPTÉ

2000-04-144

RÉCLAMATION FAITE PAR MADAME DIANE McMASTER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT SEPT DOLLARS ET CINQ CENTS (207,05 \$)** à Madame Diane Maurice-McMaster, somme représentant le paiement d'une réclamation pour dommage causé à un pantalon de cuir souple.

ADOPTÉ

3 avril 2000

N. M.

ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation pour l'élaboration d'un plan directeur informatique et autorisent à entreprendre les démarches nécessaires afin de faire réaliser ledit plan directeur.

2000-04-145

CONSTRUCTION D'UNE PISTE D'INITIATION ET D'ENTRAÎNEMENT DE VÉLO

ATTENDU la subvention reçue au montant de 25 000 \$ du gouvernement du Québec pour la construction d'une piste d'initiation et d'entraînement de vélos;

ATTENDU les discussions intervenues avec le Centre canadien de développement cycliste de Bromont, le Club sportif et Gestion des loisirs de Bromont;

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Gestion des Loisirs Bromont ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être complétés pour le 31 mai 2000;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Gestion des loisirs de Bromont afin de superviser la construction de la piste d'initiation et d'entraînement de vélos et par la suite procéder à son entretien annuel. Le Centre canadien de développement cycliste de Bromont et le Club sportif agiront à titre de consultants .

QUE la Ville de Bromont s'engage à laisser l'occupation du lot 201 du cadastre de Bromont à la construction de la piste d'initiation et d'entraînement de vélos et de défrayer par la suite les coûts d'entretien du terrain.

DE mandater le Centre canadien de développement cycliste de Bromont pour gérer les activités qui s'y tiendront et le Club sportif pour gérer les compétitions.

QU'une bande de terrain longeant la ligne arrière des terrains de la rue Shefford serve de zone tampon afin d'assurer la tranquillité des citoyens.

DE mettre à la disposition du Centre canadien de développement cycliste de Bromont et du Club sportif le système de chronomètres, ses derniers en assureront la garde et l'entretien.

3 avril 2000

QUE la Ville de Bromont s'engage, sur présentation de factures, à défrayer les coûts d'aménagement du site jusqu'à concurrence de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)**, toutes taxes applicables incluses, somme représentant la subvention reçue,

De mandater Gestion des loisirs de Bromont afin de superviser la construction de la piste d'initiation et d'entraînement de vélos et par la suite procéder à son entretien annuel. Le Centre canadien de développement cycliste de Bromont et le Club sportif agiront à titre de consultants .

QUE la présente résolution soit conditionnelle à ce que la Ville de Bromont entérine la localisation de la piste.

ADOPTÉ

2000-04-146

RÉALISATION D'UN CD PROMOTIONNEL

ATTENDU QUE Monsieur Guy Desautels a déposé une offre de service concernant la réalisation d'un CD promotionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Guy Desautels pour réaliser un CD promotionnel conformément à la proposition reçue le 31 mars 2000.

QUE ladite offre de services fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2000-04-147

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES ASSURANCES IARD

ATTENDU la prime élevée des assurances IARD pour l'année 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retourner en soumission pour les assurances générales de la Ville.

3 avril 2000

DE mandater la firme Gestarisques inc. afin de mettre à jour le cahier des charges des assurances générales de la Ville de Bromont, d'analyser les soumissions reçues, de rédiger le rapport d'analyse et de vérifier la conformité de la nouvelle police d'assurances.

D'autoriser la Trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2 800 \$)**, taxes en sus, à la firme Gestarisques inc., somme représentant le coût des présents honoraires professionnels.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME CLÉMENCE
GAMACHE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Gamache.

2000-04-148

**MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DE CHEF
COMPTABLE**

ATTENDU la révision de la description de tâche du poste de chef comptable ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la description de tâches du poste de chef comptable telle que modifiée.

QUE ladite description de tâches fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2000-04-148

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE OUELLET EN
REMPACEMENT DE MADAME BRIGITTE MESSIER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 avril 2000

QUE Madame Josée Ouelette fasse partie de la banque de remplaçants(es) pour la bibliothèque municipale de Bromont et qu'elle soit appelée au besoin.

DE payer à Madame Ouellette les 2 heures 30 qu'elle a travaillé en remplacement de Madame Brigitte Messier, durant le mois de février 2000.

ADOPTÉ

2000-04-150

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE

ATTENDU l'évaluation des besoins du service d'inspection, tel que formulé par Monsieur Bernard Boileau ;

ATTENDU l'importance d'assurer une mise à jour des dossiers et des inspections sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU la croissance des demandes et requêtes auprès du service d'inspection ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de Monsieur François Bernard à titre d'inspecteur en bâtiment, pour une durée de cinquante (50) jours ouvrables, répartis entre le 4 avril et le 30 septembre 2000, selon un honoraire à être déterminé selon les besoins du service et de rémunérer ce poste selon les dispositions de la convention collective soit, classe 1, an 1.

ADOPTÉ

2000-04-151

PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ

ATTENDU le report de la date limite du programme « Placement Carrière-été » au 31 mars 2000 ;

ATTENDU l'implantation de la géomatique et d'un logiciel de gestion des archives ;

3 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont se prévale du programme « Placement Carrière-été » .

Que le conseil municipal autorise Madame Marie-Jérôme Hanoul, adjointe administrative, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre la Ville de Bromont et Développement des ressources humaines.

ADOPTÉ

2000-04-152

**DÉTERMINATION DES SALAIRES DANS LE CADRE DU
PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ**

ATTENDU les demandes faites dans le cadre du programme « Placement Carrière-été » pour embaucher des étudiants ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les taux horaires pour les étudiants soient les suivants :

- | | |
|---|----------------|
| - Technicien en bureautique : | 10,00 \$/heure |
| - Technicien en documentation : | 10,00 \$/heure |
| - Technicien en aménagement du territoire : | 10,00 \$/heure |

ADOPTÉ

2000-04-153

ENTENTE AVEC GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite favoriser une saine gestion des ressources en matière de loisirs et de culture ;

3 avril 2000

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire confier l'organisation des activités culturelles et des loisirs sur son territoire à un organisme sans but lucratif ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE des mesures transitoires soient adoptées, selon le document déposé ;

QUE l'entente soit adoptée telle que rédigée et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2000-04-154

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
RÉGISSANT LES CADRES ET LES ET LES NON-SYNDIQUÉS**

ATTENDU l'omission d'un paragraphe de l'ancienne entente des cadres et des non syndiqués ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rajouter l'article 8.05 à la politique et conditions de travail des cadres et des non-syndiqués qui se lit comme suit :

8.05 Sauf s'il s'agit d'accident du travail, tout employé cadre ou non-syndiqué, assujetti aux présentes, bénéficie d'un salaire garanti en cas d'absence pour maladie.

ADOPTÉ

2000-04-155

**PROCÉDURE D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE CHEF
COMPTABLE**

3 avril 2000

ATTENDU le départ de la chef comptable, Madame Clémence Gamache ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'embaucher une personne pour occuper le poste de chef comptable ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, à entreprendre les démarches pour l'embauche d'un titulaire au poste de chef comptable.

DE créer un comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures et de formuler une recommandation au Conseil ;

QUE Monsieur le conseiller Pierre Brassard, Monsieur André Benoît, gestionnaire principal et Madame Danielle Rioux, trésorière composent le comité de sélection.

ADOPTÉ

2000-04-156

**PROCÉDURE D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU le départ planifié du directeur des travaux publics ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'assurer une période de transition des dossiers relatifs aux travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, à entreprendre les démarches pour l'embauche d'un titulaire au poste de directeur des travaux publics et de procéder à l'affichage du poste.

DE créer un comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures et de formuler une recommandation au conseil ;

DE nommer messieurs les conseiller Jean-Guy Tarte et Pierre Brassard ainsi que Monsieur André Benoît membres du comité de sélection.

ADOPTÉ

3 avril 2000

2000-04-157

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE POUR FAIRE L'EXTRACTION
DES BOUES AUX ÉTANGS D'OXYDATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher un surnuméraire pour l'extraction des boues aux étangs d'oxydation, à raison de 12 heures par semaine et ce, pour une période maximale de 30 semaines au tarif de 9,45 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

2000-04-158

**ENTENTE RELATIVE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que rédigée, l'entente relative à l'achat d'un ordinateur par les employés municipaux et les membres du conseil qui le désirent.

D'autoriser Madame Danielle Rioux à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

2000-04-159

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL
POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 avril 2000

DE prolonger l'engagement de Monsieur Daniel Potvin au service des travaux publics et ce, aux mêmes conditions que lors de son engagement initial.

ADOPTÉ

N. M.

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN GRAVEL À TITRE D'EMPLOYÉ
TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DE LA PISTE
CYCLABLE**

Le sujet numéro 8.15 est reporté à une séance subséquente.

2000-04-160

HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME ISABELLE CHABOT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Isabelle Chabot occupe son poste de secrétaire du service de construction zonage, à temps plein, soit cinq (5) jours par semaine, pour une période indéterminée et ce, à partir du 10 avril prochain.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
TENUES LES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

3 avril 2000

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
TENUE LE 9 MARS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
PAR CARREFOUR 78 BROMONT INC POUR LA RÔTISSERIE ST-
HUBERT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis.

N. M.

**DÉPÔT DE LA REQUÊTE EN CONTESTATION FAITE M^E LOUIS-
VICTOR ROY DE LA FIRME ROY, LAPORTE & SYLVESTRE
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE À L'EXCLUSION, DE LA ZONE
AGRICOLE, DES LOTS 957 À 959, DU LOT P-960 AINSI QUE DES
LOTS 961 À 970 DU CADASTRE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite requête en contestation.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE FORCIER
RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE SUR LES
LOTS 78,71 B ET 71 A APPARTENANT À LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Forcier.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
PAR MADAME RÉJANE MORNEAU POUR LE TRANSIT RESTO-BAR**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis.

3 avril 2000

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS LUCIEN LORTIE,
PRÉSIDENT DU COMITÉ ORGANISATEUR ET JACQUES YELLE,
PRÉSIDENT D'HONNEUR, CONCERNANT LE 13^E TOURNOI DE
GOLF DE LA CLASIQUE BMP**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE MARTINEAU ET DE
MONSIEUR MIKAËL ZAYAT DE « L'ASSOCIATION DES AMIS
D'AVIGNON »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE DU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC CONCERNANT LA
DEMANDE DE MONSIEUR LOMER PERREAULT AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation.

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 2000-83 DE LA VILLE DE BAIE-
COMEAU RELATIVE À L'ÉVALUATION MUNICIPALE ET
ÉQUIPEMENTS ANTIPOLLUTION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARIO BEAUVAIS,
DIRECTEUR DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**

3 avril 2000

**CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Beauvais.

N. M.

DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAINS RUE D'IBERVILLE

Le sujet numéro 10,2 est reporté à une séance subséquente.

2000-04-161

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE
DIRECTIONNELLE TEMPORAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Camping Bromont à installer une enseigne directionnelle temporaire dans l'emprise de la rue Bleury, conformément aux directives du service construction et de zonage et ce, pour une période de six (6) mois.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Pauline Quinlan, présidente de l'assemblée, explique les règles à suivre pour poser des questions au conseil municipal.

Madame Louise Martineau demande où en est le dossier de la Base de plein air Davignon. Madame Martineau donne des informations supplémentaires sur l'« Association des amis D'Avignon ».

3 avril 2000

Monsieur Roger Bourque demande si des travaux sont prévus sur la rue de Lévis, cet été. Il informe le Conseil le camion de vidanges détériore les terrains. Il demande si la Ville peut négocier des tarifs de golf pour les personnes du troisième âge. Il demande ensuite comment la ville compte superviser la pose d'asphalte.

Monsieur Normand Paré demande où Bromont terrasse prend l'asphalte qu'il pose.

Monsieur Lucien Lortie demande des informations sur la dérogation mineure sur la rue Shefford. Il se plaint de la vitesse sur la rue Jacques-Cartier. Il demande des renseignements sur l'appellation « Bromont 2 » pour désigner le secteur d'Adamsville.

Monsieur Mikaël Zayat demande que les noms de rues, à l'intersection des chemins de Gaspé et Compton soit mieux indiqués.

2000-04-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER